

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

Votre enfant intègre ou poursuit sa scolarité au lycée Charlie CHAPLIN.

Une assistante sociale intervient auprès des élèves sur les deux sites du lycée.

Elle a un rôle d'écoute, de conseil et de soutien auprès de l'élève et/ou de sa famille. Elle travaille en lien avec les équipes pédagogiques, la vie scolaire, les services administratifs du lycée et le service médical. Elle peut intervenir en ce qui concerne :

- les différentes formes d'exclusions scolaires,
- les difficultés familiales,
- l'absentéisme scolaire,
- la protection des mineurs,
- les difficultés matérielles et financières grâce au fonds social.

Le fonds social :

Le lycée CHAPLIN dispose d'un fonds social, afin d'aider les familles à faire face aux dépenses liées à la scolarité, quand cela est nécessaire.

C'est une aide ponctuelle, exceptionnelle et individuelle.

S'adresser au service Intendance, Bureau Cantine pour les élèves du site général et à l'assistante sociale pour les élèves du site professionnel.

C.I.O.

Centre d'Information et d'Orientation
24 B rue Alfred de Musset 69100 VILLEURBANNE
04 78 93 16 25 – cio-lyon-est@ac-lyon.fr

Ouvert de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 - Accueil avec ou sans rendez-vous

Service public gratuit de l'Education Nationale à votre écoute pour vous aider à construire votre projet d'orientation en tenant compte de vos goûts, vos intérêts et vos capacités.

Le CIO travaille en collaboration avec la mission Locale, le CIDJ, le PRE et mène des actions contre le décrochage scolaire.

Il est présent au mondial des métiers, à la nuit de l'orientation, au salon de l'étudiant et au forum des métiers.

Permanences au Lycée Charlie Chaplin : sur rendez-vous au CDI ou directement au bureau des Psychologues de l'Education Nationale

Les Psychologues de l'Education Nationale contribuent à la préparation des choix d'orientation des élèves en lien avec les équipes éducatives et administratives de l'établissement :

- **entretiens personnalisés** (Élève seul ou accompagné de ses parents),
- **séances en classe,**
- **réunions d'information parents-élèves,**
- **participation aux conseils de classe.**